

1. L'Etat garant de la légalité républicaine et des libertés publiques

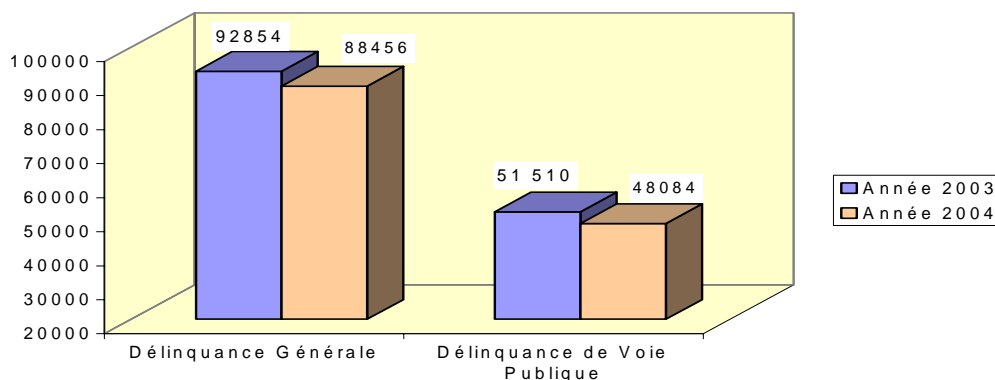
A La sécurité

1. La sécurité publique

a) Une évolution à la baisse des faits constatés et de la délinquance de voie publique

En 2004, les **faits constatés** régressent de 4,7 %. S'agissant de la **délinquance de voie publique**, la baisse est de 6,6 %. Ces résultats portent à 79,5 pour mille habitants le **taux de criminalité** en Val-d'Oise contre 83,7 pour mille habitants en 2003, soit un recul de 4,2 points. Ces deux dernières années, la délinquance générale et celle de voie publique ont reculé respectivement de 11,9 % et de 20,5 %.

COMPARATIF 2003 - 2004 DE LA DELINQUANCE EN VAL D'OISE



Pour la quatrième année consécutive, la **délinquance des mineurs recule**. La part des mineurs dans le nombre total des mis en cause est ainsi passée de 20 % en 2003 à 17,2 % en 2004.

Toutefois, on observe :

- l'augmentation par rapport à 2003 des cambriolages des habitations principales (+ 45,1 %), en zone de gendarmerie (+ 59,1 %) comme en zone de police (+ 40,7 %) ;
- la stabilité du nombre de coups et violences volontaires commis en réunion (681 faits en 2004 contre 686 en 2003). Ces faits se rencontrent essentiellement en zone de police et sont pour la plupart dirigés contre les représentants de la force publique ;
- la progression des violences conjugales, principalement en zone de police : 2 062 faits comptabilisés en 2004 contre 1 762 en 2003, soit une hausse de plus de 17 %.

En zone de police

Avec une baisse de 3,9 % de sa délinquance générale, la zone de police du Val-d'Oise se situe dans la moyenne régionale (hors Paris), qui s'établit à - 3,7 %. S'agissant de la délinquance de voie publique, la comparaison est moins favorable au département, la baisse observée (- 5,9 %) restant inférieure à celle enregistrée dans la plupart des autres départements franciliens. Le taux de criminalité, qui reste élevé comparativement à la moyenne régionale, recule néanmoins de 3,9 points, passant de 90,6 à 86,8 pour mille habitants.

En zone de gendarmerie

Avec un recul de la délinquance générale supérieur à 8,9 %, la zone de gendarmerie enregistre le progrès le plus sensible comparativement aux autres départements de la grande couronne. Au total, le taux de criminalité baisse de plus de 5 points, passant de 60 à 54,6 pour mille habitants. La baisse de la délinquance de voie publique (- 9,8 %) est également davantage marquée en Val-d'Oise.

b) Une forte progression de l'activité des services

En 2004, l'activité des forces de sécurité progresse, comme en témoigne l'augmentation des faits élucidés (+ 7,4 %), du nombre de mis en cause (+ 12 %) et de celui des gardés à vue (+ 5,9 %). En revanche, le nombre des écrous diminue de 2,6 %, l'augmentation de cet indicateur en zone de gendarmerie (+ 18,4 %) ne compensant que partiellement son recul en zone de police (- 7,2 %).

Parallèlement, le taux d'élucidation générale, qui mesure l'efficacité de l'action des services, est passé de 25,8 % à 29,1 %, mais reste inférieur à la moyenne nationale (31,8 %).

La hausse de certaines infractions est également révélatrice de l'activité des services. Il en est ainsi des **infractions à la législation sur les étrangers** (+ 21,7 %) et **sur les stupéfiants** (+ 17,1 %). 4 618 faits ont ainsi été révélés par l'initiative des services de police et de gendarmerie. Hors cette délinquance révélée par l'initiative des services de sécurité, le recul des crimes et délits aurait été de 5,2 % en 2004.

c) La lutte contre l'économie souterraine

Le **GIR** a participé à **19 affaires** en partenariat avec les services de police et de gendarmerie, les renseignements généraux, les services fiscaux, les douanes et la répression des fraudes. L'ensemble de ces opérations a permis de solutionner 230 affaires et de constater 121 infractions. Elles ont abouti au placement en garde à vue de 178 personnes, dont 46 ont été écrouées et 17 placées sous contrôle judiciaire.

La lutte contre les grands trafics s'est également traduite par la saisie d'un lot de 717 montures de lunettes contrefaisant la marque "Hugo Boss", d'une valeur de 125 000 €

135 constatations ont par ailleurs été réalisées en matière de stupéfiants, contrefaçons, manquement à l'obligation déclarative, tabacs et alcools.

d) La sécurité dans les transports en commun

Pour contribuer à améliorer la sécurité dans ses espaces, la **SNCF** a doté, au 31 décembre 2004, 15 de ses gares (dont Cergy-Préfecture, Cergy-le-Haut, Cergy-Saint-Christophe et Neuville-Université) de dispositifs de **vidéosurveillance**. En 2005, 6 autres gares seront à leur tour équipées (Franconville-Plessis-Bouchard, Montigny-Beauchamp, Montsoult-Maffliers, Saint-Ouen-l'Aumône, Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis).

e) Sécurité de proximité et prévention de la délinquance

En matière de **sécurité de proximité**, l'année 2004 a été marquée par l'inauguration le 24 mai du commissariat de secteur de la gare de Garges-Sarcelles.

La prévention auprès des jeunes

En application du protocole d'accord signé le 4 octobre 2004 par les ministres de l'intérieur et de l'éducation nationale, le réseau des correspondants "violences scolaires" a été renforcé par la désignation au sein des établissements scolaires de **correspondants "sécurité de l'école"**, dans le but de développer une fonction de veille et d'alerte. Les signalements effectués par ces correspondants permettent à l'inspection académique de diffuser aux services de police et de gendarmerie un état journalier des incidents survenus dans les établissements et à leurs abords.

Les opérations de **sécurisation aux abords des établissements scolaires et sur les trajets "gare-école"** qui ont été engagées en 2004 par les forces de sécurité, en accord avec le Parquet de Pontoise et les chefs d'établissements, constituent une autre illustration de cette complémentarité renforcée.

Les policiers de la "mission partenariat et communication" ont poursuivi leurs **actions de sensibilisation** sur les thèmes de la prévention des violences scolaires, du racket et de la citoyenneté (7 814 élèves du secondaire), de la toxicomanie (2 392 élèves) et de la sécurité routière (16 998 élèves).

La **brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)** du groupement de gendarmerie s'est orientée essentiellement sur deux types de campagnes en 2004 :

les violences en milieu scolaire et dans le sport. La BPDJ et les correspondants scolaires ont ainsi prodigué une information à près de 4 000 élèves (primaires et collégiens).

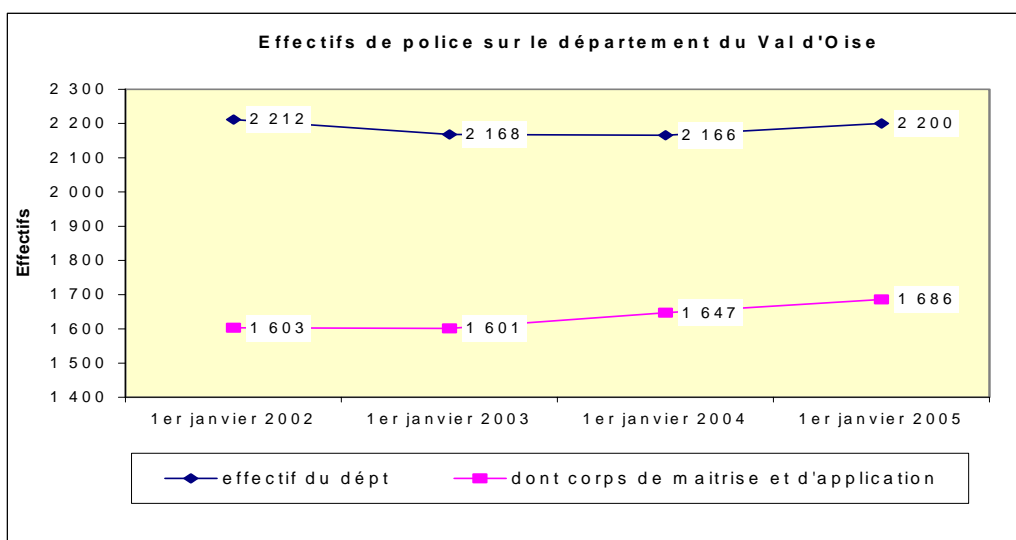
la prévention de la toxicomanie. Cette action, menée par les formateurs relais anti-drogue a concerné 2 265 élèves du secondaire.

La brigade a participé aux opérations "Ville-Vie-Vacances" et "Sport-Gendarmerie-Jeunesse", à travers une sensibilisation à la sécurité (séjour dans les Pyrénées Atlantiques avec le service jeunesse de Méry-sur-Oise) et un challenge sportif inter-classes et inter-écoles.

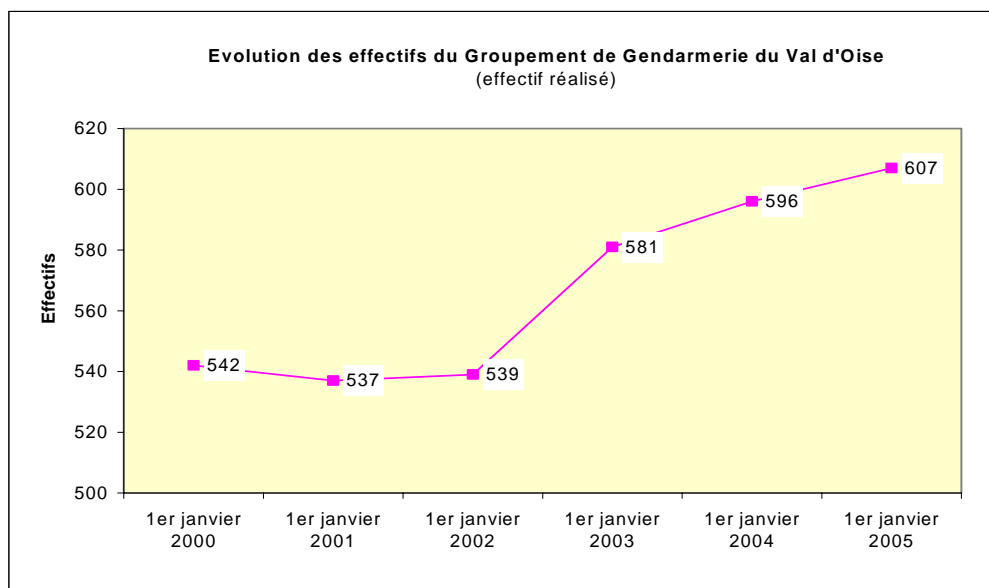
f) Les effectifs

39 policiers supplémentaires du corps de maîtrise et d'application ont été affectés en Val-d'Oise courant 2004. Toutefois, et comme l'ensemble de la région parisienne, le Val-d'Oise est touché par l'érosion du nombre d'adjoints de sécurité (141 au 1^{er} janvier 2005, contre 148 un an plus tôt). Par rapport au 1^{er} janvier 2002, le déficit s'élève à 124 ADS. 28 postes d'ADS étaient vacants au 31 décembre 2004.

S'agissant des compagnies républicaines de sécurité (CRS), on comptabilise 244 jours de présence en 2004 contre 167 jours en 2003.



Dans la gendarmerie, l'augmentation des effectifs, visant notamment à renforcer la lutte contre la délinquance dans les zones périurbaines sensibles, se poursuit. **11 militaires supplémentaires** sont ainsi venus renforcer les équipes en 2004.



Le groupement de gendarmerie a pu également bénéficier du renfort de 3 pelotons de **gendarmes mobiles**, soit environ **20 hommes/jour** pendant 221 jours (contre 331 jours en 2003). Ce système, dit de "zonalisation", a permis de mieux cibler les priorités opérationnelles de sécurité publique. Ces renforts ont été essentiellement engagés sur les secteurs des communes de Jouy-le-Moutier, Vauréal, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Fosses, Louvres, Roissy-en-France.

L'effectif de **gendarmes réservistes** dans le Val d'Oise, au 1^{er} janvier 2004, est de **210**, dont 127 ont souscrit un engagement spécial dans la réserve (ESR). En 2004, 3 118 journées/réservistes ont été effectuées (2 366 en 2003 et 1 996 en 2002).

g) La réorganisation des forces de gendarmerie

Conformément aux directives gouvernementales, la gendarmerie a poursuivi la **réorganisation de son dispositif territorial**, à travers :

- la création de la communauté de brigades de Viarmes-Beaumont (effective depuis le 1^{er} septembre 2004) ;
- le resserrement de ses implantations et de ses effectifs en ZPN. A ce titre, les brigades de Pontoise, Franconville, Cormeilles-en-Parisis, Sarcelles et Goussainville ont été dissoutes officiellement le 1^{er} février 2004.

Au total, cette réorganisation territoriale a induit le déménagement de plus de 135 gendarmes (et leurs familles) de la ZPN vers la ZGN en 2004.

Elle a également pour conséquence le lancement de **projets immobiliers** sur l'ensemble du département, avec la construction de casernes à Courdimanche, Roissy, Parmain, Domont, Marines, Louvres. Ces projets s'ajoutent aux dossiers devant être finalisés en février 2005 (Méry-sur-Oise, Ecoeu).

Les travaux des locaux du **service central des prélèvements biologiques**, commencés en 2003 au quartier Lange (Pontoise), seront achevés en avril 2005. L'étape suivante devrait être la réhabilitation de bâtiments destinés à recevoir des unités du groupement de gendarmerie départementale, puis la construction d'un bâtiment neuf pour l'état-major du groupement et ses services de commandement. Le pôle PJ ne viendrait prendre place qu'à l'issue de ces réalisations. Corrélativement, les logements de gendarmes devront être construits sur le site du quartier Bossut selon des modalités qui sont encore en cours de montage, en coordination avec les collectivités locales.

En complément de son site <http://perso.wanadoo.fr/gendarmerie95>, la gendarmerie du Val-d'Oise a développé la mise en réseau internet de toutes les unités du département (21 brigades territoriales, 3 brigades de recherches, 4 pelotons de surveillance et d'intervention, 2 brigades motorisées). Ce **réseau national sécurisé, dénommé Cassiopée** a été généralisé en 2004 et ouvert aux échanges institutionnels (brigades/mairies, compagnies/sous-préfectures ...).

2. La sécurité routière

a) Un bilan contrasté

Bilan de l'accidentologie sur les routes du réseau routier départemental 2003-2004

	2003	2004	Evolution
Accidents corporels	1 516	1 383	- 8,77 %
Tués	57	59	+ 3,50 %
Blessés	1 889	1 740	- 7,88 %

Les moins de 25 ans paient le plus lourd tribut à la route, puisqu'ils représentent 36 % des décès.

42,4 % des décès se situent en zone urbaine, 23,7 % sur les autoroutes.

Les usagers les plus vulnérables demeurent les conducteurs de VL (39 % des tués) et les motards (22 %).

La vitesse excessive et inadaptée à l'environnement, aggravée par la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, demeure le facteur accidentogène prépondérant, bien que la prise de conscience des conducteurs ait fait chuter d'environ 34 % les excès de vitesse supérieurs à 40 km/h et d'environ 26 % les infractions à la vitesse.

b) La sécurisation du réseau

- **Les contrôles routiers automatisés** : dans le cadre du programme national de déploiement 2003-2005, **2 radars fixes automatisés** ont été implantés dans le Val-d'Oise, l'un sur la N1 à Moisselles en août, le second sur l'A15 à hauteur de Franconville en octobre. A cette date, un radar embarqué a également été mis en service sur une voiture banalisée de la CRS 7 de Deuil-la-Barre.

Un premier bilan peut être dressé pour l'ensemble de ces radars au 31 décembre 2004 :

	< 20 km/h	20 à 30 km/h	30 à 40 km/h	40 à 50 km/h	> 50 km/h	Total
PV limitation de vitesse	11 519	755	207	95	65	12 641
Pourcentage	91,1 %	6 %	1,6 %	0,8 %	0,5 %	100 %

15 % de ces infractions concernent des véhicules immatriculés à l'étranger, qui échappent à la sanction, faute de partage des fichiers nationaux de cartes grises.

Fin 2004, a été présenté le programme d'installation de 6 nouveaux radars automatiques en concertation avec les collectivités territoriales, pour une mise en place opérationnelle en 2005 : N184 à Eragny-sur-Oise, A15 à hauteur de Pierrelaye, N311 à Argenteuil, N17 à Villeron, D104 à Baillet-en-France et N16 à Sarcelles.

- Un diagnostic sur la qualité et la **cohérence des limitations de vitesse** sur l'ensemble des réseaux a été entrepris. Dans le département, des anomalies ont été relevées sur les N1, N16, N170, N311. Fin 2004, les limitations de vitesse de la N170 ont été portées à 90 km/h, au lieu de 70 km/h.

- Le programme portant sur les **glissières moto et les protections d'obstacles** se poursuit. Les réalisations concernent l'A15 et plusieurs routes nationales, dont la N184, où les besoins d'isolement des obstacles sont nombreux.

c) Les actions de prévention

Parmi les **actions de prévention** marquantes menées en 2004, en partenariat avec les services de l'Etat (préfecture, inspection académique, DDE, forces de l'ordre, SDIS, ...), la sécurité sociale, les collectivités territoriales, les associations et les entreprises, peuvent être citées :

- **En janvier, soirée "Soft Bar"** au Grisy Apple, en collaboration avec l'association Voiture & Co et en présence du ministre de l'équipement.
- Renouvellement pour 3 ans de la convention CRAMIF/préfecture visant à prévenir le risque routier des salariés. Elle a permis la création du **club entreprises "Prévention du risque routier en entreprises-Val-d'Oise"**, doté d'une charte à laquelle ont déjà adhéré près d'une trentaine d'entreprises.
- En juin, **journée moto**, à Osny, en partenariat avec la fédération des "motards en colère", les services de l'Etat, le groupe sécurité routière moto 95. Cette nouvelle édition, placée sous le thème du partage de la route entre motards et automobilistes, a rassemblé une cinquantaine de motards pour un parcours en moto de 180 km.
- Elaboration en mai-juin du **document général d'orientation 2004-2008**, en concertation avec les collectivités territoriales. 4 enjeux spécifiques au département ont été identifiés : les voies structurantes, les usagers les plus vulnérables, les périodes les plus accidentogènes, le monde de l'entreprise.
- En juillet, réunion sous la présidence du préfet et en présence de la presse du **collège départemental de sécurité routière** (CDSR), qui associe tous les acteurs locaux de la sécurité routière. Cette instance se réunit chaque mois pour examiner l'accidentologie locale (circonstances des accidents mortels), les bilans des contrôles routiers et les actions de sécurisation des infrastructures.
- En septembre, en remplacement du programme REAGIR, **présentation de la nouvelle politique nationale de sécurité routière** comportant deux nouvelles orientations "**Enquête comprendre pour agir**" (ECPA) et "**Agir pour la sécurité routière**". Conduites par un réseau d'experts bénévoles, les ECPA visent à identifier l'ensemble des facteurs d'accidents. 2004 est l'année de lancement du programme et de la formation des enquêteurs. 3 agents de la DDE ont été formés en qualité d'experts de l'infrastructure routière.
- Du 13 au 20 octobre, **semaine de sécurité routière**, autour de nombreuses animations :
 - ✓ expositions dans 2 centres commerciaux,
 - ✓ campagne "Maman, en voiture protège-moi", avec l'hôpital de Pontoise (sur la sécurité des bébés),
 - ✓ accueil à Persan de la caravane des "Pros de la route" en vue de la mise en place d'un plan de prévention du risque routier dans les entreprises de transport,
 - ✓ sensibilisation de lycéens aux risques liés à la consommation de produits psychoactifs et au port de la ceinture de sécurité,
 - ✓ sensibilisation de seniors à la capacité de la conduite d'un véhicule, en partenariat avec la commune de Taverny,
 - ✓ à Cergy, "challenge étudiant" (5 à 600 participants), "village sécurité routière" sur le parvis de la préfecture et coup d'envoi de la campagne nationale de la sécurité routière auprès des étudiants donné par le délégué interministériel.
- **Semaine de sensibilisation à la prévention routière** à Bezons à la mi-novembre (forum des associations, expositions, présence d'un inspecteur du permis de conduire pour répondre aux questions du public).

Le domaine "formation du conducteur"

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre d'examens</i>	<i>Taux de réussite</i>
Epreuve théorique générale (code)	28 078	61,19 %
Permis A (moto)	3 974	77,76 %
Permis B (VL)	25 134	47,74 %
Permis EC (PL)	619	70,71 %

Afin d'accueillir les candidats dans de meilleures conditions, il a été procédé à une rationalisation des implantations, avec la mise en service de nouveaux locaux pour les examens théoriques à Cergy-Saint-Christophe, de nouvelles pistes pour les poids lourds (PL) et les motos à Osny et des centres permis VL à Argenteuil et Gonesse.

L'**escadron départemental de sécurité routière** de la gendarmerie assure

- une action de prévention routière dans les écoles primaires (4 747 enfants concernés durant l'année scolaire 2003/2004)
- l'évaluation de collégiens pour l'attribution de l'attestation scolaire de sécurité routière (3 000 ASSR délivrées pendant l'année scolaire 2003/2004)
- une participation à diverses campagnes ("semaine du sport", etc.)

3. La sécurité civile

a) Les chiffres

En 2004, **101 663 sorties de secours** ont été effectuées, représentant **281 sorties par jour**, dont :

- 8 705 incendies (8,56 % du total des sorties)
- 5 916 accidents de la circulation (5,82 %)
- 64 560 secours à victimes (63,50 %)
- 2 064 aides à personnes (2,03 %)
- 4 676 opérations de protection des biens (4,60 %)
- 15 742 opérations diverses (15,48 %)

b) Les actions de prévention

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a participé à **2 096 commissions de sécurité**, réalisé **2 368 études** dans le domaine constructif et assuré **277 consultations de conseil aux architectes**.

Les dossiers les plus importants traités en 2004 ont été ceux de la sous-préfecture de Sarcelles, de l'université Saint-Martin II de Cergy, de la première tranche du tribunal de grande instance de Pontoise et de l'hôtel Dorint à Roissy-en-France. Les programmes d'amélioration de la sécurité de plusieurs établissements hospitaliers ont également fait l'objet de nombreuses réunions.

A la suite de l'incendie d'un gîte équestre en Savoie, il a été entrepris un important travail de sensibilisation des maires sur la sécurité des établissements de 5^e catégorie comportant des locaux à sommeil, notamment ceux fonctionnant sous avis défavorable de la commission de sécurité.

c) Les exercices

Plusieurs **exercices de test de plans de secours** ont été réalisés : sauvetage-déblaiement, tests des plans d'opérations internes de société à risques (dont l'une soumise à plan particulier d'intervention), participation à un exercice sur le dépôt pétrolier de Nanterre.

d) Les événements météorologiques

Météo-France et l'institut de veille sanitaire (InVF) ont tiré les enseignements de la canicule d'août 2003 en mettant en place en juin 2004 un **dispositif d'alerte aux "Vagues de chaleur"**.

Par ailleurs, la procédure de vigilance météorologique a été étendue aux phénomènes de canicule et de grand froid.

Le département du Val-d'Oise a été placé 9 fois en vigilance orange : neige ou verglas (4), orage (3) et vent (2).

Le centre départemental Météo-France a réalisé une expertise dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

B La politique pénitentiaire

1. Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

a) Cadre de la mission

Le SPIP assure une triple mission :

- mettre en œuvre **l'exécution de décisions de justice**
- développer les **alternatives à l'incarcération** et les aménagements de peine
- favoriser **l'insertion** des publics.

Ces missions s'exercent en milieu ouvert pour les condamnés à une peine alternative à l'incarcération ou en milieu fermé pour les condamnés à une peine ferme.

21 travailleurs sociaux interviennent en milieu ouvert (avec une charge de travail moyenne de 90 mesures) et 7 à la maison d'arrêt (avec une charge moyenne de travail de 100 détenus).

Le public pris en charge par le SPIP (les populations placées sous main de justice, PPSMJ) est majoritairement jeune (44 % de 18-25 ans) et avec un faible niveau de qualification.

Pour assurer ses missions d'insertion et d'exécution des peines, le SPIP a établi **un partenariat intense**, avec de nombreux organismes : associations (CPCV, ESPERER 95, Sport Emploi Val d'Oise, Croix Rouge, Théâtre 95, DUNE, Rivage, CCAA, Secours Catholique), ANPE, missions locales, CAF, CPAM, ASSEDIC,...

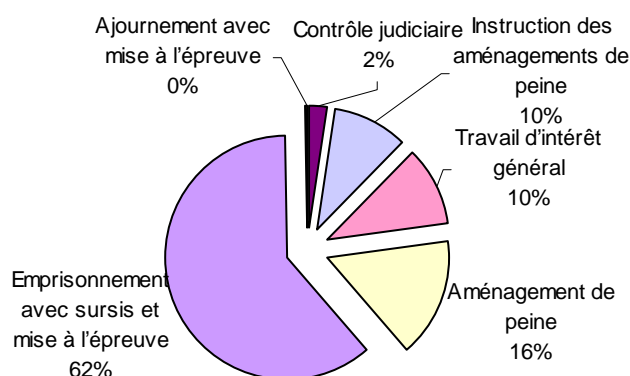
b) Les mesures en milieu ouvert

Répartition, par zone de résidence, des mesures de milieu ouvert (décembre 2004)

<i>Zone Parisis</i>	<i>Zone Cergy-Pontoise-Vexin</i>	<i>Zone Vallée de Montmorency</i>	<i>Zone Plaine de France</i>	<i>Total</i>
402	292	302	320	1316

Répartition par type de mesure

Type de mesure	Nombre
Ajournement avec mise à l'épreuve	5
Contrôle judiciaire	31
Instruction des aménagements de peine	133
Travail d'intérêt général	136
Suivi des aménagements de peine	203
Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve	808



L'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve représente 62 % des mesures suivies en milieu ouvert et se caractérise par des obligations particulières (soins, remboursement des parties civiles, interdiction de fréquenter certains lieux, de pratiquer certaines professions, ...)

Le SPIP a poursuivi le développement du stage routier pour les infractions liées à l'alcool au volant (6 sessions en 2004, 79 condamnés concernés).

Il a en outre mis en place un groupe de parole auprès des auteurs de violences conjugales, avec 2 sessions animées par un psychologue et une sociologue, en mars-avril et octobre-novembre. Bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer l'impact, les quelques personnes condamnées qui en ont bénéficié ont modifié leur comportement et leurs a priori. Cette expérimentation se poursuivra en 2005.

Le travail d'intérêt général (TIG) a concerné 254 personnes (243 en 2003) et a représenté 20 633 heures de travail cumulées (+ 20,3 % en un an). Cette progression doit être attribuée à la rapidité d'exécution liée aux trois chantiers, plus qu'à la légère augmentation du nombre de condamnés concernés.

Les **chantiers** sont des activités collectives encadrées par un salarié d'une association :

- le chantier "Est", ouvert en 2004 et encadré par l'association ABC insertion, sur la communauté de communes Pays de France, prend en charge 5 condamnés au maximum, chargés de la remise en état de chemins de randonnées ou de fossés et de défrichages d'espaces verts ;
- le chantier "ONF", encadré par l'association CPCV, se déroule dans les forêts du Val-d'Oise gérées par l'office national des forêts ;
- le chantier "Tag" est destiné aux condamnés ayant une activité salariée par ailleurs. Leur rôle consiste à intervenir sur des espaces publics (HLM, lycées, mairies, ...).

c) Le milieu fermé

Au 31 décembre 2004, **743 personnes** étaient écrouées à la maison d'arrêt du Val-d'Oise.

408 personnes résidaient dans le Val-d'Oise (107 en zone Parisis, 107 en zone Cergy-Pontoise-Vexin, 78 en zone Vallée de Montmorency et 116 en zone Plaine de France). Les 335 autres détenus étaient originaires de départements voisins ou sans domicile fixe.

Les **travailleurs sociaux** en activité à la maison d'arrêt sont chargés de préparer la sortie des détenus, de favoriser le maintien des liens familiaux et de construire, avec les détenus, des projets d'aménagement de peine

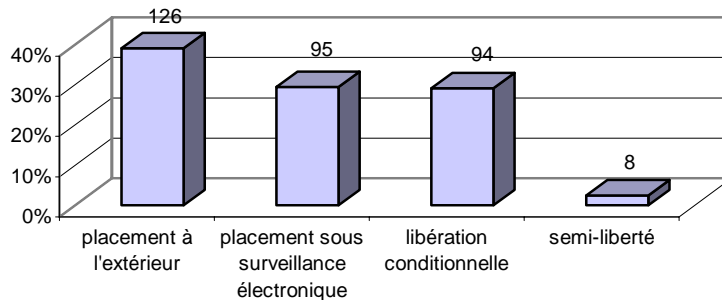
La **loi "Perben II"**, mise en place au 1^{er} octobre 2004, institue un nouveau mode de décision des aménagements de peine, permettant au directeur du SPIP de mettre en œuvre des projets d'aménagement de peine, que le juge de l'application des peines (JAP) homologue ou non. Cette procédure complémentaire au débat contradictoire animé par le JAP devrait permettre de développer les aménagements de peine pour les détenus en fin de peine. L'objectif de ces nouvelles dispositions est d'éviter les sorties "sèches" et de prévenir la récidive.

Parmi les 743 écroués :

- ✓ 19 exécutaient leur peine aménagée en placement à l'extérieur,
- ✓ 23 exécutaient leur peine aménagée en placement sous surveillance électronique.

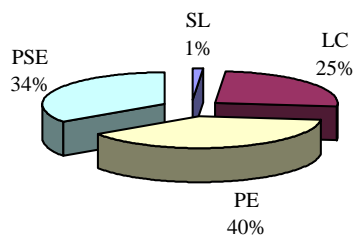
d) Les aménagements de peine

En 2004, **418 demandes d'aménagement de peine** ont été examinées par les JAP. **77 % des demandes ont abouti**, soit un total de 323 aménagements qui ont fait l'objet d'un suivi par le SPIP, tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé :



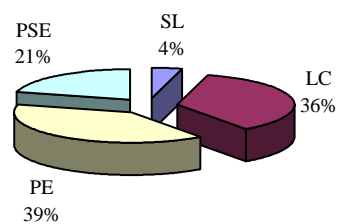
Les 126 placements à l'extérieur ont été pris en charge par les associations ESPERER 95 et CPCV.

Répartition, par type d'aménagement de peine, des décisions favorables (203)



En milieu ouvert

Répartition, par type d'aménagement de peine, des décisions favorables (120)



En milieu fermé

2. La maison d'arrêt du Val-d'Oise

La capacité totale de la maison d'arrêt d'Osny est de 582 places. L'établissement a connu une relative stabilité de ses effectifs de détenus autour de 120 % de sa capacité d'accueil, mais ce chiffre cache de réelles évolutions :

- ✓ **baisse importante du nombre de mineurs** (taux d'occupation mineurs à fin décembre 2004 : 32 %, contre 60 % en 2003),
- ✓ allongement sensible de la durée des peines,
- ✓ relatif vieillissement de la population pénale.

Pour la première fois depuis l'ouverture de l'établissement, le nombre de condamnés (53,85 %) est plus important que le nombre de prévenus (46,15 %).

Sur le plan des améliorations et des travaux, la pose des grilles à toutes les fenêtres des cellules a contribué à améliorer l'hygiène et la sécurité. Cette **sécurisation** a concerné également les cours des quartiers d'isolement et disciplinaire, la périphérie de l'établissement par la pose de plots antibélier et le début de l'informatisation du contrôle des accès.

Le **centre de jeunes détenus**, ouvert en 1998, continue ses missions sécuritaires et de réinsertion. Une équipe pluridisciplinaire composée de volontaires (surveillants, éducateurs PJJ, conseillers d'insertion, ...) assume une prise en charge des détenus basée sur la proximité et l'échange.

La maison d'arrêt poursuit en outre ses activités **d'enseignement** : 443 détenus scolarisés en 2004, 16 diplômés, du CFG au baccalauréat.

La **formation professionnelle** s'articule autour de plusieurs dispositifs : bilans d'évaluation et d'orientation, chantier école, pré-qualification "service en salle", atelier professionnel de préparation à la sortie, entreprise d'entraînement pédagogique, tutorat de projet professionnel et préparation au CAP ETC. Les résultats sont globalement satisfaisants (47 902 heures stagiaires réalisées).